

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0566**

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0566**

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Opération d'aménagement des infrastructures de desserte - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le projet d'aménagement du site d'Yvours à Irigny comporte 2 opérations : la réalisation d'une halte ferroviaire sur la ligne Lyon-Givors sous maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF) et la création d'infrastructures de desserte et de stationnement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon.

La superficie concernée par ces aménagements est d'environ 10 hectares et le projet prévoit :

- une voirie structurante nord/sud du giratoire de l'Europe jusqu'à la rue du Textile Français,
- des pistes cyclables,
- des infrastructures multi-modales : parc-relais de 286 places et gare routière,
- des réseaux et des espaces végétalisés attenants aux voiries, pistes cyclables, parc-relais et passerelle.

Par décision n° B-2012-3031 du 5 mars 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour l'opération d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours. Ce marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 9 mai 2012 au groupement JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour un montant de 385 172,54 € HT, soit 460 666,35 € TTC.

Par décision n° B-2012-3566 du 17 septembre 2012, le Bureau a autorisé la signature d'un avenant n° 1 diminuant le coût de la mission de 10 650 € HT, soit une moins-value de moins 2,76 %, le montant du marché passant de 385 172,54 € HT à 374 522,54 € HT.

Cet avenant n° 1 a été passé suite à une modification de la réglementation en vigueur en matière de procédures administratives relatives aux concertations, études d'impact, loi sur l'eau et enquêtes Bouchardeau.

L'avancement de l'opération nécessite aujourd'hui de prendre en compte des contraintes supplémentaires qui conduiront le maître d'œuvre à adapter le projet et son coût. Pour cela il doit réaliser des études et des analyses supplémentaires sur les points suivants :

- repliement de l'entreprise installée sur le site : la gestion du dossier d'installation classée nécessite une instruction avec la direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- gestion des eaux pluviales : les études techniques ont mis en évidence une forte pollution du sol de la zone concernée les eaux pluviales ne pourront être infiltrées directement sur le site et devront être rejetées dans la zone humide ; concertation avec la DREAL et la Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) ;
- compléments d'études pour l'organisation de la connexion du carrefour nord du site avec le giratoire de l'Europe.

Ces contraintes supplémentaires représentent 31,25 jours de travail (dont 11 réunions de concertation). Il est donc nécessaire de passer un avenant n° 2, d'un montant de 18 155 € HT, soit 21 786 € TTC porterait le montant total du marché à 392 677,54 € HT, soit 471 213,05 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,95 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2012-383 conclu avec le groupement d'entreprises : JNC Sud/AREP/Sitétudes/Niagara, pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours à Irigny et Pierre Bénite.

Cet avenant d'un montant de 18 155 € HT, soit 21 786 € TTC porte le montant total du marché à 392 677,54 € HT, soit 471 213,05 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0332, pour un montant de 1 589 119 € en dépenses.

4° - Le montant complémentaire à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 2135 - fonction 824 - opération n° OP06O0332, pour un montant de 21 786 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.